

97B 1842

**ACTE DE CESSION DE PARTS**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

20843

- Madame Sophie DURAND, de nationalité française, née le 07/02/1964, demeurant 20 rue du Loup Pendu – 92290 CHATENAY MALABRY

**ci-après dénommé " le Cédant",**

**D'UNE PART,**

- Monsieur Pierre Jean DEPOULY, de nationalité française, né le 04/04/1956, demeurant 24, avenue de la Porte d'Asnières – 75017 PARIS

**ci-après dénommé " le Cessionnaire",**

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE EXPOSE**

Que la Société à Responsabilité Limitée AFEDE dont le siège est au 34, rue de Picpus 75012 PARIS, (ci-après dénommée "La Société") a été constituée le 12 septembre 1986, par acte S.P.P.

- Que l'objet social de la société est de fournir par tous moyens, directs ou indirects, tant aux organismes privés que publics, toute assistance en recrutement de personnel, toute étude d'organisation technique ou financière, toute recherche de personnel pour le compte d'autrui, toute prestations de personnel pour toute activité, toute création ou exploitation de brevet, licence et marque, et ce tant en France qu'à l'Etranger, ainsi que toute opération industrielle, commerciale ou financière, mobilière ou immobilière...
- - Que la société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° B 339 149 809 et à l'INSEE sous le N° 339 149 809 00040 et que les parts sociales composant le capital de la société, intégralement souscrit, sont entièrement libérées.
- Que le capital social est réparti entre les associés de la manière suivante :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| - Madame Geneviève BOURNAZEL | 167 parts |
| - Madame Virginie DUROLLET   | 167 parts |
| - Madame Sophie DURAND       | 116 parts |
| - Monsieur Jacques BOURNAZEL | 50 parts  |
| -----                        |           |
| Total des Parts              | 500 parts |
- Que la valeur unitaire des parts est de 100 Francs

14

8.12...

cent. dix-sept 85

cent. cent. cinquante un 85

PP

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUI**

### **1-LA CESSION**

La Cédante cède par la présente au Cessionnaire qui accepte 116 parts qu'elle possède dans la société, de telle sorte que, par le fait du présent acte, le Cessionnaire devient, à compter de ce jour, propriétaire des 116 parts avec tous les avantages y rattachés. Le Cessionnaire recevra seul la fraction des bénéfices de l'exercice en cours attachée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations liés aux parts qui lui ont été cédées.

### **2- PRIX**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant un prix global de 11.600 Francs.

Ce prix sera payé en un seul versement devant être effectué le 31 mars 2000 au plus tard.

### **3- AGREMENT**

Monsieur Pierre Jean DEPOULY a été agréé comme nouvel associé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2000.

### **4- FORMALITES LEGALES**

Pour l'accomplissement des formalités légales, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes. Tous frais, droits et taxes qui seraient la suite et la conséquence du présent acte seront à la charge du Cessionnaire.

La présente cession sera soumise à la formalité de l'enregistrement et fera l'objet d'un dépôt au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt (loi 88-15 du 5 Janvier 1988).

### **5- DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT**

Pour la perception des droits d'enregistrement, Madame Sophie DURAND atteste que les parts, objet de la présente cession, ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la société.

Fait à Paris, le quinze mars 2000, en six exemplaires  
dont un pour l'enregistrement, deux pour être déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, un pour la société, un pour le Cessionnaire et un pour le Cédant.

Bon pour cession de cent seize parts

*Bon pour cession de cent seize parts*  


Sophie DURAND

Bon pour accord

*Bon pour accord*

  
Pierre Jean DEPOULY